



## CONTEXTE

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient au Conseil syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement de la structure pour réaliser les missions qui lui sont confiées.

Ainsi, il propose aux membres la création d'un emploi non permanent d'assistant administratif qui viendra renforcer le dispositif d'animation et de gestion du programme LEADER 2014-2020 et participera à la clôture administrative du programme. Il est précisé que les dépenses de salaires et charges sont couvertes à 100% par le programme Leader.

L'emploi relève du cadre des rédacteurs territoriaux, la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront à ce cadre d'emploi.

L'emploi pourra être pourvu, en application des articles L.332-23 1 du Code Général de la Fonction Publique permettant de faire face à un accroissement temporaire de travail.

La durée du recrutement ne pourra excéder 12 mois.

La modification du tableau des effectifs sera effective à compter du 1er avril 2024.

Les missions afférentes à cet emploi correspondent au descriptif ci-après et requièrent une capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire :

- Assurer le suivi administratif et la gestion des dossiers : accompagner les porteurs dans la remontée de dépenses de leurs projets, traiter administrativement et financièrement les dossiers pour solde, renseigner des bases de données, contrôler et procéder à la certification des services faits, participer aux visites sur place, procéder à l'archivage des dossiers...
- Procéder aux travaux de clôture du programme : compléter les outils de suivi et de bilan, participer à la restitution des résultats et procéder aux évaluations et bilans du programme 2014-2020 ;

L'agent sera rémunéré par référence à l'espace indiciaire du grade de rédacteur territorial. Il devra être titulaire d'un diplôme d'études supérieures (BAC + 2 ou 3) ou d'une expérience significative en gestion administrative, en gestion de programmes européens et en gestion des collectivités.

Je vous invite mes chers collègues à :

**1° - CREER** un emploi de rédacteur territorial pour accompagner la clôture administrative et financière du programme LEADER 2014-2020 sur le fondement des articles L.332-23 1 du Code Général de la Fonction Publique ;

**2° - AUTORISER** le Président du PETR du Pays d'Arles à signer tout document afférent à cet emploi ;

**3° - PRÉCISER** que les crédits destinés au financement de l'emploi seront inscrits en recettes et dépenses au budget du PETR.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président